



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2012 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Jean-Louis VEUILLE (Suppléant), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU (Suppléante), Mr Victor LOPEZ (Suppléant), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON (Titulaire)
Martial MIGNET (Titulaire) donne pouvoir à Mme Anne-Marie KEISER (Présidente)

DÉLIBÉRATION N° 20120216_001

Adhésion de la Communauté de Communes de CESTAS-CANEJAN

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120216_001
Adhésion de la Communauté de Communes de CESTAS-CANEJAN

CONSIDERANT que le Comité Syndical a fait l'objet d'une première réunion le mercredi 8 février 2012 (convocation du 23 janvier 2012).

CONSIDERANT que faute de quorum à cette date du 8 février, le Comité Syndical a été régulièrement convoqué pour une nouvelle réunion en date du 14 février 2012 (convocation du 10 février 2012).

Le Comité Syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Conformément à l'article 14 des statuts du Syndicat mixte, toute demande d'adhésion est soumise au vote à la majorité du Comité Syndical.

Le montant de toute nouvelle adhésion 2012 s'effectuera sur la même base (habitants et potentiel fiscal) que les communautés de communes et d'agglomération déjà membres de Gironde Numérique.

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan d'adhérer à Gironde Numérique pour les travaux relatifs au haut débit.

En fonctionnement, le montant de l'adhésion est de 10 281€.

En investissement, le financement revenant à la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan comprendra deux parties respectant les conditions appliquées aux autres adhérents:

- La part obligatoire que chaque adhérent peut payer sur 2 ans ou 19 ans avec une actualisation : elle a été fixée à 37.128 € et correspond au réseau de collecte sur le territoire et au raccordement de certaines Zones d'Activité Économique (ZAE).
- L'investissement nécessaire à l'établissement de quatre Nœud de Raccordement à l'Abonné Montée En débit (NRA MED):
 3. deux NRA MED compris dans la liste du SDTAN pour un montant de 24 450€ à la charge de la communauté de communes de Cestas-Canéjan (coût forfaitaire adhérent), le reste étant à la charge de Gironde Numérique.
 4. deux NRA MED complémentaires intégralement à la charge de la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan et dont le coût sera déterminé ultérieurement lors de la phase d'avant projet.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan au Syndicat Mixte Gironde Numérique sous réserve de la délibération de

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120216_001

Adhésion de la Communauté de Communes de CESTAS-CANEJAN

demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan au Syndicat Mixte conformément aux statuts et à au règlement intérieur du Syndicat Mixte.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 14 février 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr